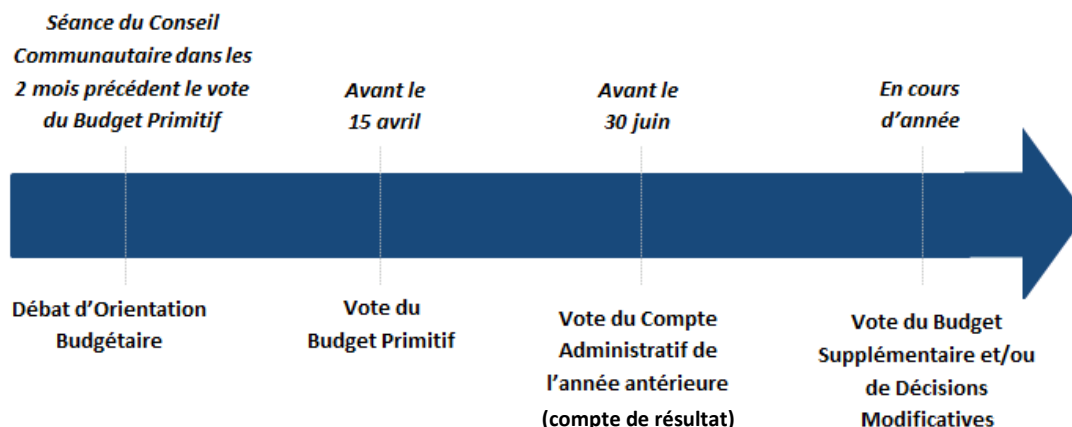


Le calendrier annuel budgétaire

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a l'obligation de voter son budget annuellement. Le Conseil Communautaire a l'exclusivité de cette tâche, qu'il ne peut déléguer ni au Président ni au Bureau Communautaire.



Les recettes de fonctionnement du Budget Principal

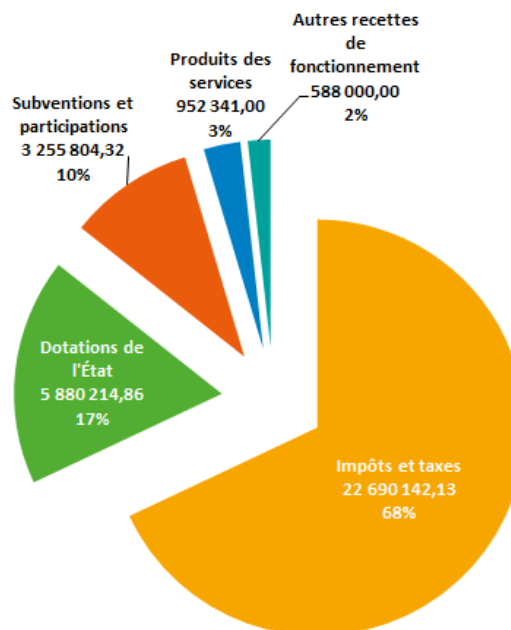
La principale recette du Budget Principal est la fiscalité avec plus de 22,6 millions € de produit soit 68% du total. En 2021, la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes subit une forte baisse de ses produits fiscaux due à 2 facteurs :

- La crise économique induite par la situation sanitaire avec un impact significatif sur les entreprises et notamment leur chiffre d'affaires.
- La suppression de la Taxe d'Habitation et sa non compensation par l'État. En effet, le Gouvernement a décidé d'indemniser les collectivités à l'euro près de la perte de recettes liées à cette taxe selon la situation de l'année 2017. Mais la 2CCAM n'a instauré son taux de fiscalité sur la Taxe d'Habitation (1,23%) qu'en 2018. De ce fait, la totalité du produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales sera perdue à horizon 2023.

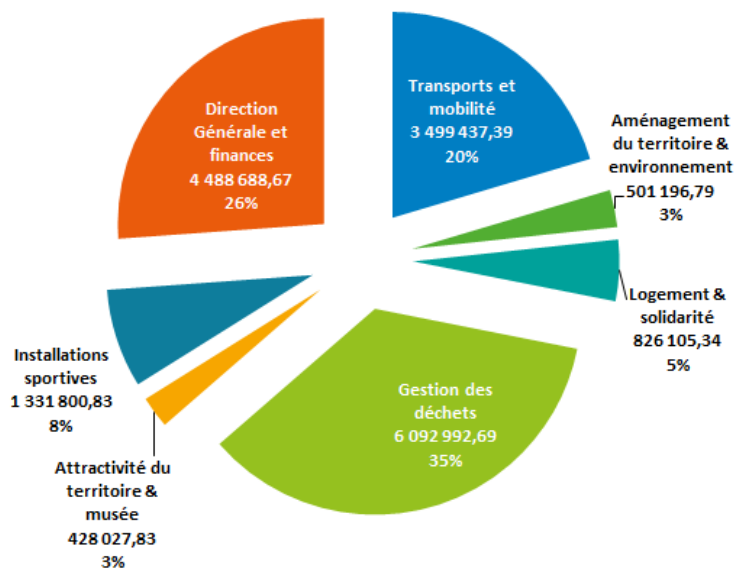
Les dotations versées par l'État sont en baisses constantes depuis 2014 et il est attendu une perte d'environ 2,2% en 2021 par rapport à l'année précédente, soit une réduction de près de 131 000 €.

La crise de la COVID-19 aura également un impact non négligeable sur les produits des services avec la fermeture prolongée du Centre Aquatique (perte estimée à 200 000 € par rapport à une année normale) ou encore la baisse de fréquentation du réseau de transport urbain (perte estimée à 100 000 €).

Recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2021 du Budget Principal



Dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2021 du Budget Principal (hors attributions de compensation et dépenses imprévues)



Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal

Si l'on met de côté les attributions de compensation et les dépenses imprévues qui ne constituent pas des prévisions de dépenses opérationnelles, il reste un budget de 17,2 millions € (charges de personnel incluses) réparti selon le graphique ci-contre. En effet, la collectivité ayant à ce jour peu de compétences, plus de la moitié de son produit est reversé directement aux communes. La gestion des déchets subit une hausse régulière d'année en année à cause des indices de révision des prix qui impactent les marchés de collecte, de traitement des déchets, et d'exploitation des déchèteries. Cette augmentation devrait cependant être plus contenue par rapport aux années précédentes puisque l'effet positif de la crise est une inflation moindre.

Le transport et la mobilité arrivent comme second poste de dépenses, malgré une baisse importante par rapport aux années précédentes puisque les navettes skibus ont été réduites à cause de la non ouverture des remontées mécaniques des stations de ski. Néanmoins, cette dépense est refacturée à 80% aux gestionnaires des remontées mécaniques mais la collectivité a fait le choix de ne pas appeler cette recette cette année.

Il n'y a pas d'évolution significative sur les autres postes de dépenses, sauf sur le volume global des charges de personnel avec la création programmée de services communs entre la 2CCAM et les communes de son territoire, mais cette hausse sera compensée en grande partie par une réduction des attributions de compensation.

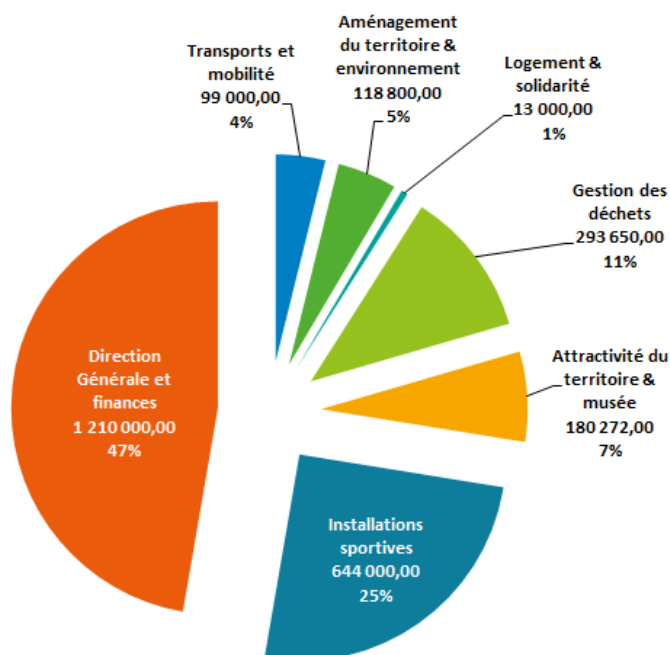
Les investissements du Budget Principal

Compte tenu de la situation financière dégradée, le volume des investissements s'en retrouve réduit par rapport à l'année 2020. Sur les installations sportives, d'importants travaux ont été entrepris depuis 2 ans permettant aux usagers de disposer d'installations de grande qualité. Un investissement important sera réalisé au niveau du Centre Aquatique avec le renouvellement du système d'extraction d'air et de chauffage. Les élus ont souhaité profiter de la fermeture du centre à cause de la COVID-19 et de la période estivale de moindre affluence pour réaliser ces travaux d'un montant prévu de 450 000 €.

Au niveau des déchets, 293 650 € permettront de poursuivre la politique de création et de renouvellement des points d'apport volontaire.

Concernant l'attractivité du territoire, 80 272 € sont destinés au musée de l'horlogerie et du décolletage et 100 000 € pour des études relatives au Schéma de Développement Touristique visant à faire évoluer les villages balcons vers un tourisme 4 saisons.

Dépenses d'investissement du Budget Primitif 2021 du Budget Principal



Les investissements du Budget Principal (suite)

Sur la thématique environnementale, ce sont 118 300 € qui seront investis dont 90 000 € sur des projets en lien direct avec la réduction de pollutions.

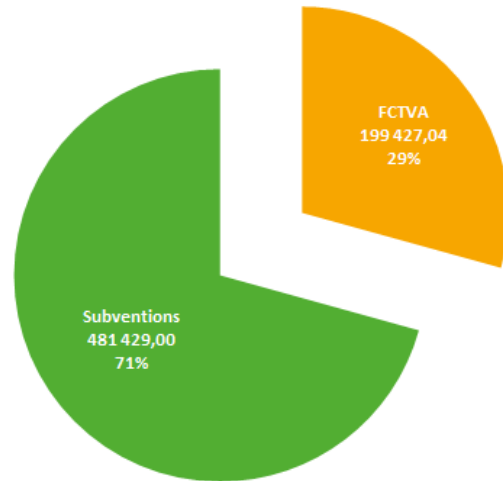
Au niveau des transports, il est prévu au cours de l'année la création d'une station pour la mise à disposition de vélos électriques dont 55 000 € pour l'acquisition de vélos (subventionnés à 80% par la Région Auvergne Rhône-Alpes) et 39 000 € pour l'aménagement du local.

Enfin, dans la partie « Direction générale et finances » il a été inscrit la somme de 200 000 € pour l'aménagement du nouveau local de l'office de tourisme, qui sera mis à disposition de la structure, le solde de la participation pour la construction de l'iD Center (60 000 € sur un montant global versé par la 2CCAM de 500 000 €), le renouvellement d'une partie du parc de véhicules (60 000 €) et des études de faisabilité pour l'aménagement de services et locaux (100 000 €). Figure également dans cette partie le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 555 000 € en 2021.

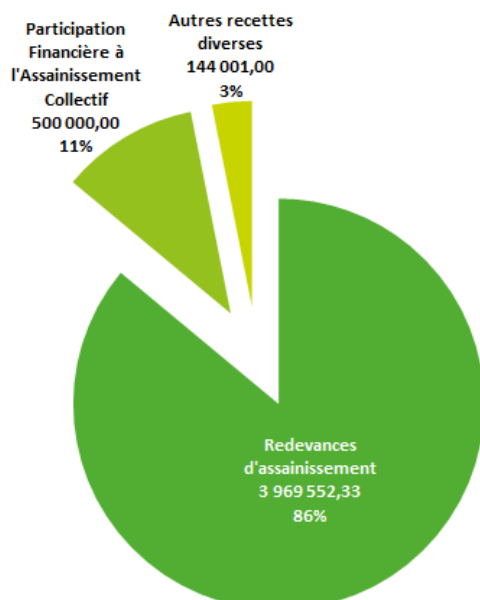
L'ensemble de ces dépenses sera financé par le FCTVA et par des subventions perçues suite aux nombreux travaux entrepris ces 2 dernières années sur les installations sportives. Le reste à charge est autofinancé par les excédents capitalisés des exercices antérieurs, à hauteur de 1 877 865,96 €.

Enfin, il est important de préciser qu'en cette période de crise inédite depuis plus d'un siècle, les élus de la 2CCAM ont fait le choix de provisionner un plan de crise pour faire face aux difficultés qui devraient perdurer dans les années 2022 et 2023 avec notamment les pertes de fiscalité dues à la COVID-19. De ce fait, ce sont 1 685 877 € qui sont d'ores et déjà mis de côté.

Recettes d'investissement du Budget Primitif 2021 du Budget Principal



Recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2021 du budget annexe Assainissement



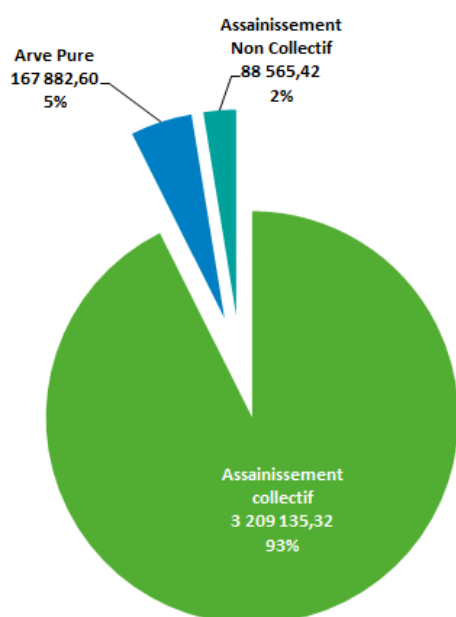
Le budget annexe d'Assainissement

La encore, la crise de la COVID-19 impacte financièrement la 2CCAM avec une perte de redevances d'assainissement sur les stations des Carroz et de Flaine, suite à la baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes.

La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) a été budgétée de manière prudente à hauteur de 500 000 €.

Les primes épuratoires, versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sont en baisse constante sur les dernières années mais un nombre important de projets d'investissement restent subventionnés par la structure.

Dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2021 du budget annexe Assainissement (hors dépenses imprévues)



Le budget annexe d'Assainissement (suite)

En dépenses, la 2CCAM contribue au traitement des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration de Marignier pour les communes de Cluses, Marnaz, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez, gérée par le SIVOM. Ainsi qu'à la Régie Intercommunale des Eaux Faucigny Glières pour les effluents de la commune de Mont-Saxonnex. Les autres communes disposent de stations d'épuration qui sont exploitées par des entreprises délégataires.

Dans le cadre du contrat global de performance de la nouvelle STEP de Magland, qui prévoyait sa construction et son exploitation, un coût supplémentaire a été provisionné à hauteur de 100 000 €.

En complément, les services d'assainissement gèrent l'entretien des postes de relevage, le contrôle des installations des particuliers et mènent des actions auprès des entreprises pour limiter les rejets de produits dans le milieu naturel (contrat Arve Pure).

Concernant les travaux d'assainissement, l'année 2021 marquera l'achèvement de la STEP de Magland, suite à sa mise en service fin d'année 2020. Il restera des montants importants à percevoir en subventions.

Le projet de développement d'une unité de méthanisation pour produire du biocarburant avec les rejets de la STEP d'Arâches-la-Frasse entrera dans sa phase opérationnelle, 285 000 € ont été budgétés en 2021, avec la encore des subventions à la clé.

De nombreux travaux seront engagés pour la reprise, la création et l'extension de réseaux. Ceux-ci viendront clore le premier Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2015-2021. Un nouveau PPI sera élaboré et validé en cours d'année.

Types de travaux	Montant travaux prévus	Montant subventions prévues	Reste à charge
STEP	707 000,00	1 195 000,00	-488 000,00
Méthanisation	285 000,00	187 200,00	97 800,00
Extension de réseaux	56 000,00	0,00	56 000,00
Reprise de réseaux	1 641 500,00	198 712,50	1 442 787,50
Création de réseaux	1 949 500,00	513 900,00	1 435 600,00
Poste de relevage	222 000,00	0,00	222 000,00
Déversoir d'orage	38 000,00	0,00	38 000,00
TOTAL	4 899 000,00	2 094 812,50	2 804 187,50